

## PRESSE DU 03.11.2010

**AVERTISSEMENT** - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes déchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !

En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

### ===== GÉNÉRALITÉS =====

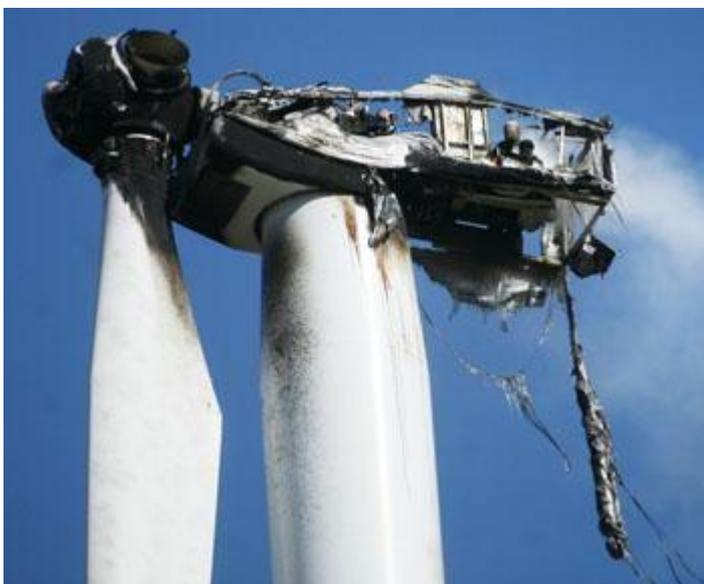
Martin Énergie éolienne et environnement

03.11.2010

<http://martin22170.canalblog.com/archives/2010/11/03/19507289.html>

**03 novembre 2010**

## **Les éoliennes, ça marche !!**



### ===== OFFSHORE - GÉNÉRALITÉS =====

## **Ambition allemande pour l'éolien offshore**

Énergies de la Mer

02.11.2010

<http://energiesdelamer.blogspot.com/2010/11/affichage-dune-ambition-sur-leolien.html>

*mardi 2 novembre 2010*

## **Ambition allemande pour l'éolien offshore**

Bremerhaven (Allemagne - UE) - 3/11/2010 - *3B Conseils* - La conférence franco-allemande sur l'éolien offshore organisée par le Bureau de coordination énergie éolienne et l'Agence énergie éolienne (WAB) s'est tenue le 26 octobre dernier. A cette occasion, Franck Delplace du MEEDDM a présenté les zones propices et la procédure du prochain appel d'offres français.

Celui-ci comporte au regard de l'expérience française de ces dernières années avec les appels d'offres de création de parcs éoliens offshore quelques souplesses pour le porteur de projet, telles que la possibilité de prolonger la durée du contrat d'achat d'électricité en cas de recours contre les autorisations, l'indexation du prix pour tenir compte de l'évolution des coûts des matières premières, mais qui inclut des pénalités en cas de non respect des engagements.

Kai Schlegelmilch, du Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU) allemand a, quant à lui, affiché clairement les objectifs allemands pour le développement de l'éolien offshore: 40 000 MW en 2050, selon l'échéancier suivant :

- \* 200 MW d'ici fin 2010
- \* 500 MW en 2011
- \* 1 200 MW en 2013
- \* 10 000 MW en 2020
- \* 25 000 MW en 2030
- \* 3100 entre 2030 et 2040.

Le gouvernement fédéral a établi un cadre législatif clair pour l'énergie éolienne offshore grâce aux amendements adoptés en 2009 à la loi EEG sur les énergies renouvelables, concernant notamment la prime de 0,02 €/kWh s'ajoutant au tarif d'achat éolien en faveur d'un démarrage rapide des projets ou l'exonération pour les investisseurs de parcs du coût de raccordement au réseau. L'article 60 de la loi EEG permet en outre aux exploitants d'installations d'utiliser gratuitement la ZEE ou les eaux côtières dans la mesure où ils font valoir leur droit à rémunération prévue à l'article 16 de la même loi.

Cependant, des améliorations à ce cadre législatif sont préconisées par les professionnels.

Ils demandent en effet l'intégration de la prime de 0,02 €/kWh au tarif pour atteindre un tarif définitif de 0.15 €/kWh, le report du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2018 de la date à partir de laquelle il est prévu d'appliquer aux éoliennes offshore une dégressivité de 5% pour les tarifs d'achats, la mise en place d'un modèle de concentration de la rémunération sur une période réduite, appelé « Stauchungsmodell », permettant d'opter pour une rémunération majorée sur au moins deux tiers de la période de rémunération au tarif initial.

La loi allemande prévoit actuellement la prolongation de la durée du contrat d'achat de l'électricité issue d'installations construites dans la ZEE et à une profondeur d'au moins 20 m, à raison de 0.5 mois par mille nautique supplémentaire entier au-delà de la distance des 12 milles nautiques, et de 1.7 mois par mètre supplémentaire entier au-delà d'une profondeur de 20 m ( Article 31 §2 de la loi EEG). Les exploitants demandent cependant que le niveau de référence choisi pour le calcul de la profondeur de l'eau ne soit plus le niveau de plus basse marée astronomique mais le niveau de plus haute marée, la conception des fondations des éoliennes étant basée sur le niveau le plus haut.

Les autres réformes préconisées portent sur la possibilité de réaliser des raccordements groupés dans la ZEE de la mer du Nord et de la mer Baltique, sur la prise en compte des périodes de panne dans la durée de rémunération au tarif initial. Un maintien de la gratuité d'utilisation de la mer est demandée y compris dans le cas où un exploitant décide de vendre directement sa production d'électricité sur le marché. Une meilleure indemnisation en cas de retard dans le raccordement au réseau est préconisée.

J'en profite pour signaler l'émission de samedi dernier sur France Culture à propos de l'augmentation de la taxe de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) de 3 à 4% à partir de janvier 2011. L'impact direct de l'augmentation de cet impôt sur le prix du tarif d'électricité qui doit favoriser les nouvelles formes d'énergies, mais pas seulement, risque d'avoir un effet négatif sur l'image des énergies renouvelables. En effet, dans le coût de production actuel n'est pas pris en compte le coût de la dimension sociale et environnementale ce qui tend à rendre le coût de production en France très bas avec le nucléaire et les énergies fossiles.

Article : Brigitte Bornemann avec Séverine Michalak - Doctorante EDSM, IUEM Univ. de Bretagne occidentale à BREST

L'économie en question de Dominique Rousset sur France Culture avec Philippe Martin (Science-Po), David

Thesmar (Hec), Xavier Timbeau (Science-Po) et Olivier Pastré (Paris VIII, membre du cercle des économistes), lire également Les 100 mots clefs PUF. de JM Chevalier, Que sais-je ?, n° 3815, 2008

===== OFFSHORE - RÉGIONS =====  
 ===== RÉGIONS =====

**BASSE-NORMANDIE**

**14 CALVADOS**

**14710 Rubercy**

Ouest-France

01.11.2010

[http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale\\_-Le-projet-d-implantation-de-trois-eoliennes-fait-son-chemin-14138-avd-20101101-59268113\\_actuLocale.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Le-projet-d-implantation-de-trois-eoliennes-fait-son-chemin-14138-avd-20101101-59268113_actuLocale.Htm)

[Ouest-France](#) / [Basse-Normandie](#) / [Bayeux](#) / [Cartigny-l'Épinay](#) / [Archives du lundi 01-11-2010](#)

## Le projet d'implantation de trois éoliennes fait son chemin - Rubercy

lundi 01 novembre 2010



Calendrier

Le projet de Rubercy, portant sur trois éoliennes, a été présenté vendredi après-midi, à la mairie, en présence de Michel Mariette, le maire, par Paul Brannan, de la société Juwi EnR, porteuse du projet. La population a ainsi été informée sur le résultat des études d'impacts (avifaune, acoustique, paysagère...) menées entre 2006 et 2010.

Initié en 2005 avec la délibération du conseil municipal, ce projet, piloté par la communauté de communes de Trévières, possède aujourd'hui sa Zone de développement éolien (ZDE), validée par la préfecture. La demande de permis de construire a été déposée l'été dernier. Une enquête publique sera lancée au printemps 2011. Après instruction du dossier et décision du préfet, la mise en service des éoliennes est programmée pour 2013, sous réserve de l'aboutissement du projet.

Zone d'implantation

« **Ce sont des parcelles de terre situées au lieu-dit Les Champs-au-Roy qui ont été retenues pour la création de la ZDE** », indique Paul Brannan. Elle s'étend ainsi sur près d'1 km<sup>2</sup> à Rubercy, entre Mandeville-en-Bessin (au nord-ouest), Saonnet et Saon (au sud-est). Elle est située à plus d'une dizaine de kilomètres de l'ouest de Bayeux, capitale du Bessin, secteur qui compte déjà un site en activité à Sallen (canton de Caumont-l'Éventé) et un autre projet à Bricqueville (canton de Trévières).

Coût

« **Dans un projet éolien comme celui de Rubercy, la construction et la mise en place des machines représentent trois quarts du coût total du projet entièrement financé par notre société** », indique Paul Brannan. Pour une éolienne, il faut compter de 2 à 2,5 millions d'euros. Le montant global s'élèverait alors de 8 à 10 millions d'euros.

Collectif

Il n'existe pour l'instant pas de collectif de riverains. Mais cela pourrait être bientôt le cas. Certains habitants (Rubercy en compte 134) réfléchissent à la possibilité d'en créer un. « **L'idée, dans un premier temps, ne serait pas forcément de s'élever contre ce projet**, explique Hubert Jahouel, un des habitants de la commune qui a lancé l'idée. **Mais plutôt d'obtenir des informations autres que celles venant du promoteur. On voudrait se faire une idée plus précise du projet et savoir ce que les riverains en pensent.** »

La principale inquiétude d'Hubert Jahouel, dont l'habitation est située à 700 mètres du site : le bruit. « **Et puis, la position de l'académie de médecine n'est pas très rassurante. Elle dit qu'une éolienne d'une puissance de 2,5 mégawatts doit être installée au moins à 1 500 m des habitations. Pour le projet de Rubercy, il s'agit d'éoliennes de 2,3 mégawatts. Il y a peu de différence.** » Et la distance minimale retenue est aujourd'hui de 500 mètres.

Benoît LASCoux.

+++++

**BOURGOGNE** **89 YONNE** **89310 Sarry**

Trading SAT

03.11.2010

<http://www.tradingsat.com/actu-bourse-169879-MLVLT.html> et

[http://bourse.lci.fr/bourse-en-ligne.hts?urlAction=bourse-en-ligne.hts&idnews=HUG101103\\_00171358&numligne=0&date=101103](http://bourse.lci.fr/bourse-en-ligne.hts?urlAction=bourse-en-ligne.hts&idnews=HUG101103_00171358&numligne=0&date=101103)

## Volitalia : Met en service un parc éolien de 12 MW

Mercredi 3 novembre 2010 à 12:07

Imprimer

(CercleFinance.com) - **Volitalia** annonce la mise en service du parc éolien de la Faye (12 MW), ainsi que l'obtention d'un nouveau permis de construire pour la réalisation d'une ferme éolienne de 27,5 MW.

Situé en Charente, le parc éolien de La Faye et La Chèverrie (Charente) est équipé de six turbines Vestas V90 d'une puissance unitaire de 2 MW. Développé en partenariat avec Valorem, il produit environ 28,7 millions de kWh/an, soit l'équivalent de la consommation en électricité (hors chauffage) d'environ 10.000 ménages.

Sur la base d'un tarif d'achat, garanti à 86 euros/MWh sur 15 ans, ce parc représente un revenu annuel de 2,4 millions d'euros, soit un chiffre d'affaires cumulé de 37 millions d'euros.

Par ailleurs, la Préfecture de l'Yonne a accordé à la société le permis de construire le parc éolien de Sarry. Ce futur parc de 27,5 MW sera équipé de onze éoliennes d'une puissance unitaire de 2,5 MW. Il produira annuellement 60,5 millions de kilowattheures, permettant ainsi d'alimenter plus de 20 000 ménages en électricité verte (hors chauffage).

Ces nouvelles concrétisations illustrent la capacité de **Volitalia** à mettre en oeuvre son portefeuille de projets éolien en France qui s'élève à 266 MW, dont 30 MW sont actuellement en exploitation et 39,5 MW mis en chantier au premier semestre 2011.

+++++

**CHAMPAGNE-ARDENNE** **51 MARNE** **51300 Maisons-en-Champagne**

Légifrance - JO  
03.11.2010  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022983473&dateTexte=&categorieLien=id>  
JORF n°0255 du 3 novembre 2010 page 19656  
texte n° 8

ARRETE

**Arrêté du 26 octobre 2010 autorisant la SASU Parc éolien des Perrières 1 à exploiter une installation de production d'électricité**

NOR: DEVE1027435A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 26 octobre 2010, la SASU Parc éolien des Perrières 1, dont le siège social est situé 158, avenue de Suffren, 75015 Paris, est autorisée à exploiter le parc éolien des Perrières 1, d'une capacité de production de 14 MW, localisé lieudits Les Jeunes Perrières, La Motte, Le Terme Le Bœuf, Les Vieilles Perrières et Le Baton de Collier, sur le territoire de la commune de Maisons-en-Champagne (département de la Marne). Cette autorisation ne dispense pas son bénéficiaire d'obtenir les titres requis par d'autres législations.

+++++

**PICARDIE** **02 AISNE** **02440 Clastres 02480 Artemps**

Courrier Picard  
02.11.2010  
<http://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-regionale/Les-eoliennes-generent-surtout-de-l-argent>

mardi 02 novembre 2010

## **CLASTRES-ARTEMPS (02) Les éoliennes génèrent surtout de l'argent**



La commune de Clastres est la première du département à avoir implanté une éolienne, en avril 2004.

**En 2004, la communauté de communes du canton de Saint-Simon était la première à implanter un parc éolien dans l'Aisne. Aujourd'hui, elle gagne désormais 16 000 euros à l'année, sans rien dépenser et sans rien gérer.**

Il n'y a pas de petites économies. Depuis six ans, la communauté de communes du canton de Saint-Simon (Aisne) empoche 16 000 euros grâce aux quatre éoliennes installées sur les communes de Clastres et Artemps, sur le site de l'ancien aérodrome « la clé des champs ». « *Ce terrain, on ne savait pas quoi en faire* », lance Éric Boulmé du pôle communautaire.

Sur place, le vent souffle en permanence. Endroit idéal selon la société SIIF énergie (filiale à 50 % EDF, 50 % privé) qui a proposé d'acheter à cette époque 200 hectares pour y construire ces grands mâts blancs atteignant les 125 mètres en bout de pale qui domine dans le paysage.

« *On était les premiers à en installer dans le département. On ne savait pas trop quel impact cette installation allait avoir sur la faune et la flore. Tous les élus étaient quand même d'accord. En terme de notoriété, on était en avance sur notre temps.* » En l'espace de six ans, les autres intercommunalités sont elles aussi passées à l'éolien. Depuis le site de la clé des champs, on aperçoit les mâts de Ribemont, Séry-lès-Mézières, Lesdins, Brouchy...

## **Plus d'éoliennes et une ferme photovoltaïque en projet**

Bien que la communauté de commune de Saint-Simon possède les clés du site, elle n'a pas à entretenir le parc éolien. On entend fréquemment un petit « clic » lorsqu'on est sur le site : « *Les éoliennes s'orientent automatiquement en fonction du vent. Elles sont télécommandées par une antenne au milieu du site. Les données sont envoyées à Lambersart, dans le Nord* », explique Éric Boulmé. Des entreprises privées, envoyées par EDF viennent souvent contrôler et réparer si besoin les éoliennes, poursuit le responsable de La clé des champs. Seul inconvénient : la réglementation s'est énormément durcie depuis six ans.

« *Nous, on n'a rien à gérer. On met simplement à disposition le terrain pour 16 000 euros à l'année. Du point de vue fiscal, c'est intéressant.* », rappelle Eric Boulmé. Cependant, côté électricité, les éoliennes n'alimentent pas les communes de la communauté de communes. « *L'électricité est noyée dans le réseau à Ham.* »

Depuis l'installation de ces quatre éoliennes, plus rien n'a été investi dans l'éolien. « *On aurait pu aller plus loin. On a été sollicité par d'autres investisseurs.* » Car malgré l'appât du gain, une contrainte tout de même : « *La réglementation s'est énormément durcie depuis ces dernières années. La sous-préfecture veut mettre l'accent sur la sécurité : dans un rayon de 250 mètres, on n'a pas le droit de statique, ce qui pose problème lors d'organisations d'événement sur le site de la clé des champs.* » À l'origine, on n'avait aucune contrainte.

Outre l'éolien, la communauté de communes se tourne vers le photovoltaïque. Elle envisage d'implanter 30 à 40 hectares de ces panneaux qui fabriqueront de l'électricité. Encore une fois : pas un sou à déboursier : « *On a été démarché par le plus gros investisseur en terme d'éoliens et de photovoltaïque européen. On en récoltera que les fruits.* » Le permis de construire devrait être déposé en fin d'année 2010. L'électricité des panneaux permettrait d'alimenter le réseau de Gauchy.

**CAROLINE SUEUR**

+++++

**PICARDIE**

**80 SOMME**

**80190 Rouy-le-Petit**

Légifrance - JO

03.11.2010

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022983475&dateTexte=&categorieLien=id>

JORF n°0255 du 3 novembre 2010 page 19656  
texte n° 9

ARRETE

**Arrêté du 26 octobre 2010 autorisant la SAS Voyennes Energies à exploiter une installation de production d'électricité**

NOR: DEVE1027427A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 26 octobre 2010, la SAS Voyennes Energies, dont le

siège social est situé 213, cours Victor-Hugo, 33130 Bègles, est autorisée à exploiter le parc éolien de Voyennes, d'une capacité de production de 16,40 MW, localisé lieudit La Remise, sur le territoire des communes de Voyennes et de Rouy-le-Petit (département de la Somme).

Cette autorisation ne dispense pas son bénéficiaire d'obtenir les titres requis par d'autres législations.

+++++

**POITOU-CHARENTES** **16 CHARENTE** **16700 La Faye 16240 La Chèvrerie**

Trading SAT

03.11.2010

<http://www.tradingsat.com/actu-bourse-169879-MLVLT.html> et

[http://bourse.lci.fr/bourse-en-ligne.hts?urlAction=bourse-en-ligne.hts&idnews=HUG101103\\_00171358&numligne=0&date=101103](http://bourse.lci.fr/bourse-en-ligne.hts?urlAction=bourse-en-ligne.hts&idnews=HUG101103_00171358&numligne=0&date=101103)

## Voltalia : Met en service un parc éolien de 12 MW

Mercredi 3 novembre 2010 à 12:07

 Imprimer

(CercleFinance.com) - **Voltalia** annonce la mise en service du parc éolien de la Faye (12 MW), ainsi que l'obtention d'un nouveau permis de construire pour la réalisation d'une ferme éolienne de 27,5 MW.

Situé en Charente, le parc éolien de La Faye et La Chèvrerie (Charente) est équipé de six turbines Vesatas V90 d'une puissance unitaire de 2 MW. Développé en partenariat avec Valorem, il produit environ 28,7 millions de kWh/an, soit l'équivalent de la consommation en électricité (hors chauffage) d'environ 10.000 ménages.

Sur la base d'un tarif d'achat, garanti à 86 euros/MWh sur 15 ans, ce parc représente un revenu annuel de 2,4 millions d'euros, soit un chiffre d'affaires cumulé de 37 millions d'euros.

Par ailleurs, la Préfecture de l'Yonne a accordé à la société le permis de construire le parc éolien de Sarry. Ce futur parc de 27,5 MW sera équipé de onze éoliennes d'une puissance unitaire de 2,5 MW. Il produira annuellement 60,5 millions de kilowattheures, permettant ainsi d'alimenter plus de 20 000 ménages en électricité verte (hors chauffage).

Ces nouvelles concrétisations illustrent la capacité de **Voltalia** à mettre en oeuvre son portefeuille de projets éolien en France qui s'élève à 266 MW, dont 30 MW sont actuellement en exploitation et 39,5 MW mis en chantier au premier semestre 2011.

===== **ETRANGER** =====

**SUISSE** **JURA**

Voisine d'Éoliennes Industrielles

02.11.2010

<http://voisinedeoliennesindustrielles.bleublog.lematin.ch/archive/2010/11/02/cf707b113f84f223879dded2d26b377b.html>

02.11.2010

Expliquez-moi SVP!



Décidément je ne comprends pas. D'un côté on nous assure que nous avançons vers une terrible pénurie d'énergie. On est prêt à sacrifier des zones naturelles entières pour implanter des éoliennes, en sachant pertinemment que nous n'arriveront jamais à produire plus de 8% (Ces 8% représentent la capacité de la production installée, la réalité sera plutôt 3-4%) de notre consommation actuelle en Suisse. Et d'un autre côté, les écologistes n'arrêtent pas de demander le développement des voitures électriques. Ils sont persuadés que

l'avenir automobile est dans l'électricité. Donc, comment va-t-on alimenter ces nouvelles demandes en électricité? Quelles conséquences en chiffres sur notre consommation d'électricité auront ces véhicules? Comment assurer ces nouveaux besoins en électricité puisque l'on sait que l'énergie renouvelable ne couvrira jamais qu'une faible partie de nos besoins, et que ceux-ci augmentent sans cesse? Quelle cohérence dans tout ça? Comment adhérer à un tel paquet de contradictions? Je n'arrive pas à prendre au sérieux quelqu'un qui menace l'avenir de la production électrique de pénurie et qui tout aussi allègrement fait la promotion de voitures électriques. C'est quoi le projet? Franchement on a le droit de dire non aux éoliennes, parce que leur planification ne repose sur rien d'autre que de la bonne conscience et du profit.

*"La Suisse a mal à son énergie. Si l'inquiétude et l'incertitude portent à juste titre sur le pétrole, c'est dans le domaine de l'électricité que la situation est la plus grave. Le pays est confronté à des hausses annuelles moyennes de la demande de 1% à 2%. A ce rythme, la consommation pourrait doubler en moins de trente ans."*

Source: Romande Energie.

Image: paperblog.fr

**Et voici quelques précisions reçues ce jour d'un amateurs de chiffres:**

Le trafic routier (essence et diesel) a consommé en Suisse environ 5,5 millions de tonnes de carburant en 2008  
Equivalent à une énergie brute de environ 240'000 TJ (Terajoules), qui valent environ 67'000 GWh thermiques (1GWh = 3.6 TJ)

Convertir cette énergie thermique en énergie mécanique avec un rendement global de 25% donne: environ 17'000 GWh mécaniques

Convertir cette énergie mécanique en électricité, avec un rendement global de 80% donne: environ 21'000 GWh électriques, soit 1/3 de la consommation actuelle d'électricité de toute la Suisse (environ 60'000GWh).

1 centrale nucléaire de 1000MW produit environ 8'000 GWh par année.

**Donc pour remplacer le carburant consommé en Suisse par de l'électricité il faut compter 2.5 centrales nucléaires de 1000MW.**

Quand on sait que la production d'une centrale nucléaire de 1000MW équivaut à celle de environ 3'000 éoliennes de 100m de haut et 2MW de puissance, cela demanderait l'équivalent de environ 8'000 éoliennes. Et encore, que fait-on quand il n'y a pas de vent! On pédale?

+++++

**SUISSE**

**JURA**

Le Journal du Jura

02.11.2010

[http://www.journaldujura.ch/Nouvelles\\_en\\_ligne/R\\_eeion/85199](http://www.journaldujura.ch/Nouvelles_en_ligne/R_eeion/85199)

### **ESB veut créer un parc éolien au Montoz Pré Richard**

La Ville de Bienne et la Bourgeoisie de Court entendent développer un parc éolien au Montoz Pré Richard. Entre six et huit éoliennes pourraient voir le jour si le plan directeur des parcs éoliens du Jura bernois donne son feu vert au projet.

[Lire la suite](#)



«La Ville veut favoriser la production d'énergie locale, régionale. Après les projets qui visent à augmenter l'électricité provenant de la station hydroélectrique d'Hagneck et le projet de panneaux solaires sur le toit des futurs Stades de Bienne, Energie Service Bienne souhaite agir dans l'éolien.»

La directrice biennoise de l'Energie a présenté hier lors d'une conférence de presse au Centre de la communication le projet de parc éolien d'ESB. Il prévoit l'installation de six à huit aérogénérateurs sur le terrain de la Bourgeoisie de Court au Montoz Pré Richard, soit sur la partie Est de la crête.

Les détails dans Le Journal du Jura de mercredi.

+++++

**BELGIQUE Oreye Waremme**

Le RTBF

03.11.2010

<http://www.rtb.be/info/regions/liege/un-parc-eolien-envole-entre-waremme-et-oreye-271859>



03.11.10 - 15:52

**Envolé, le projet de parc à éoliennes, le long de la E40, entre Oreye et Waremme. Après l'avoir soutenu contre sa propre administration, le ministre wallon de l'Environnement Philippe Henry vient d'en refuser le permis.**

C'est le dernier et peut être ultime rebondissement dans un dossier qui a tout d'une véritable saga.

Une saga qui aura duré trois ans, entre temps, de onze éoliennes, on est passé à huit, puis à quatre puis aujourd'hui plus aucune.

Contrairement aux localités voisines ( Waremme, Remicourt et Crisnée) la commune d'Oreye soutenait le projet. Sa bourgmestre, la socialiste Isabelle Albert, se dit clairement surprise et déçue par ce revirement du ministre Henry.

**"Sur les quatre éoliennes qui étaient accordées, il y en avait une qui était dédiée pour la commune et accompagnée d'un projet citoyen à l'instar de ce qui s'est fait à Villers le Bouillet"**

Un millier de riverains avaient signé une pétition. Yves Lahaye, leur porte-parole, s'est toujours opposé à cette forêt d'éoliennes. **"Il y a l'aspect paysagé, l'aspect proximité des habitations, il y a l'aspect de la réserve naturelle d'Oreye qui se situe à deux cents mètres des éoliennes et c'est un argument que le ministre a repris pour dire non, ce qui nous réjouit"**

C'est effectivement un des éléments pris en compte par le ministre Henry, en plus de celui de la sécurité aérienne. Il est vrai que des mât de 150mètres de hauts et un aéroport à proximité, celui de Bierset, ça ne fait pas forcément bon

ménage. " *En fait la motivation du refus est est une motivation juridique, car sur le fond je n'ait pas du tout changé d'avis et j'espère bien que l'on pourra octroyer ce permis ultérieurement. J'avais octroyé un premier permis en 2009 qui a été attaqué au conseil d'état, Le conseil d'état a demandé des précisions sur trois points : la sécurité aérienne, les risques liés au sous sol, et les questions liées aux oiseaux. Il y a un certain nombre d'études complémentaires qui ont été faites, ainsi qu'une enquête publique. Le demandeur m'a livré ces documents mais il y manque une partie liée aux déplacements d'oiseaux. Donc si je donne le permis dans ces conditions là, il y a toutes les chances qu'il soit de nouveau cassé par le conseil d'état. C'est donc sur ces éléments là que j'ai décidé de ne pas accorder le permis à ce moment ci, mais ce n'est pas un jugement sur le fond. Je pense qu'il est tout à fait possible d'avoir de éoliennes à cet endroit. Lorsque le complément d'étude aura pu être obtenu, il sera alors plus logique de délivrer un permis positif tout à fait dans les formes*".

Trois solutions s'offrent désormais au promoteur, la société Air Energy: soit elle abandonne, soit elle modifie son projet, soit elle saisi le conseil d'état, elle a 60 jours pour le faire.

M. Hildesheim

+++++

**ANGLETERRE**

20 Minutes

03.11.2010

<http://www.20minutes.fr/article/617521/planete-les-eoliennes-plaisent-seniors>

## Les éoliennes ne plaisent pas aux seniors

[11 commentaires](#)

Créé le 03.11.10 à 14h37 -- Mis à jour le 03.11.10 à 14h37



Les éoliennes du site de Royd Moor près de Sheffield, Angleterre, le 19 octobre 2007. P. NOBLE / REUTERS

**PLANETE - Selon une étude britannique, les personnes âgées de plus de 55 ans y sont les plus opposées...**

Les grands-parents ne se soucieraient-ils pas du bien-être des générations futures? [Une étude britannique, réalisée par Ibp Communications](#), révèle que les personnes âgées de plus de 55 ans sont les plus réticentes à l'installation de champs d'éoliennes. Seulement 61% d'entre elles ont déclaré ne pas être opposées à l'implantation d'éoliennes près de leur domicile, alors que la moyenne tous âges confondus est de 75%.

## **Les éoliennes gâcheraient la vue et seraient trop bruyantes**

En Grande-Bretagne, deux tiers des projets de champs d'éoliennes sont rejetés par les collectivités locales. La faute aux retraités? L'enquête a recensé deux fois plus d'opinion défavorable parmi eux que chez les actifs. Alors que 39% des plus de 55% s'opposeraient à un tel projet, seulement 14% des 16-34 ans seraient réticents et aucune personne interrogée ayant moins de 24 ans ne serait hostile aux éoliennes.

Les deux raisons principales évoquées pour refuser l'installation d'éoliennes est le risque de «gâcher la vue» et le bruit engendré. A l'inverse, les pro-éoliennes ont déclaré vouloir protéger l'environnement pour leurs enfants et estiment que les énergies renouvelables sont la meilleure voie pour le futur.

## **Inciter les jeunes à s'impliquer**

Commentant les résultats de l'étude lors d'une conférence sur les énergies renouvelables à Glasgow, en Ecosse, John Quinton-Barber, de Ibp Communications, a insisté sur la nécessité pour les jeunes de «tenir bon et d'avoir leur mot à dire. Ce sont eux et leurs enfants qui devront vivre avec les conséquences du changement climatique. L'opinion des aînés semble être prise en compte en priorité quand il s'agit de décisions importantes. La majorité silencieuse devrait faire entendre sa voix et porter son point de vue auprès des décideurs sur le sujet des énergies renouvelables».

[Il a toutefois précisé](#) qu'il ne s'agissait pas «d'attaquer les aînés» mais de «motiver les jeunes à s'impliquer dans le processus de décision».